

N° 5493¹**CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2004-2005

PROJET DE LOI

portant fixation du cadre du personnel du Service de contrôle de la comptabilité des communes et modifiant la loi du 16 août 1966 portant:

- a) modification de la loi du 31 mars 1958 portant organisation des cadres de l'administration gouvernementale;**
- b) organisation des cadres de la trésorerie de l'Etat, de la caisse générale de l'Etat et du service de contrôle de la comptabilité des communes et de certains établissements publics**

* * *

AVIS COMPLEMENTAIRE DU CONSEIL D'ETAT

(27.9.2005)

Par dépêche du 17 août 2005, le Premier Ministre, Ministre d'Etat, a soumis à l'avis du Conseil d'Etat une nouvelle version du projet de loi portant fixation du cadre du personnel du Service de contrôle de la comptabilité des communes et modifiant la loi du 16 août 1966 portant a) modification de la loi du 31 mars 1958 portant organisation des cadres de l'administration gouvernementale; b) organisation des cadres de la trésorerie de l'Etat, de la caisse générale de l'Etat et du service de contrôle de la comptabilité des communes et de certains établissements publics, élaborée par le ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire.

Comme la nouvelle version tient compte des différentes observations formulées par le Conseil d'Etat dans son avis du 26 octobre 2004 à l'encontre du projet initial, elle ne soulève pas d'observation de la part du Conseil d'Etat.

Ainsi délibéré en séance plénière, le 27 septembre 2005.

Pour le Secrétaire général,

L'Attaché premier en rang,

Vincent SYBERTZ

Le Président,

Pierre MORES

